

# LASSEUBE

Site municipal d'information : <http://www.lasseube.fr>

*Le Conseil municipal vous informe ...*



## JANVIER 2017

### CLUB SECONDE JEUNESSE

**Mercredi 4 janvier 14 h 15** concours de belote, loto, galette des rois.

**Mercredi 18 janvier à 14 h 15** concours de belote, loto, goûter

**Mercredi 15 février à 14 h 30** Assemblée Générale du club, rapports financier, moral et d'activités, goûter avec dégustation des beignets. Distribution des calendriers et règlement de la cotisation pour l'année 2017, accueil des nouveaux adhérents et administrateurs.

### RECEPTION DES NOUVEAUX VENUS

Le Maire et le Conseil municipal organisent une réception en l'honneur des nouveaux résidents et des jeunes qui fêtent leur majorité **vendredi 27 janvier 2017 à 19h30 à la Mairie, salle du Conseil municipal.**

Les personnes installées à Lasseube depuis le début 2016 et celles qui n'ont pu venir à la dernière réception peuvent se faire connaître et s'inscrire à la Mairie – Tél: 05 59 04 22 67

### MINI Z CLUB 64

Club de modélisme de voitures radiocommandées

Session le **dimanche 15 janvier 2017**

De 9 h à 19 h à la Maison pour tous.

Tél : 07.81.93.31.45

[www.miniclub64.wordpress.com/](http://www.miniclub64.wordpress.com/)

### GOÛTER DE LA CHANDELEUR

Pour nos aînés de plus de 65 ans, le goûter spectacle de la Chandeleur, sera organisé **Samedi 4 février 2017 à 14h30** à la Maison pour Tous.

Pour faciliter l'organisation de cette petite fête, merci de vous inscrire au secrétariat de la Mairie.

Tél: 05 59 04 22 67

### NUMEROTATION

Voici un an que les plaques de numérotation vous ont été fournies. Ce jour La Poste nous signale que certains foyers n'ont toujours pas installé leur numéro de façon visible pour faciliter le travail des facteurs et des livreurs. Pour les retardataires merci de faire le nécessaire.

### RECENSEMENT MILITAIRE EN MAIRIE

Les jeunes gens et jeunes filles qui auront 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser en Mairie à leur date d'anniversaire :

- Nés en janvier, février ou mars : recensement au plus tard le 31 mars.
- Nés en avril, mai ou juin : recensement au plus tard le 30 juin.
- Nés en juillet, août ou septembre : recensement au plus tard le 30 septembre.
- Nés en octobre, novembre ou décembre : recensement au plus tard le 31 décembre.

Pièces à présenter : carte d'identité et livret de famille.